



VOUS SOUHAITEZ CONSTRUIRE UNE MAISON INDIVIDUELLE

DEMANDE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE

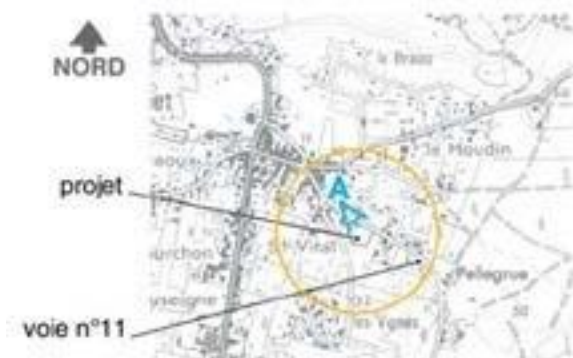
Dossier à déposer en mairie en 4 exemplaires OU via le lien suivant <https://portail.siea-sig.fr/sve> - Délai d'instruction de 2 mois (délai de droit commun) Vous trouverez sur cette fiche les différentes pièces à fournir pour constituer votre dossier.

1 UN FORMULAIRE

[Cerfa n° 13406*13](#)

2 UN PLAN DE SITUATION DU TERRAIN

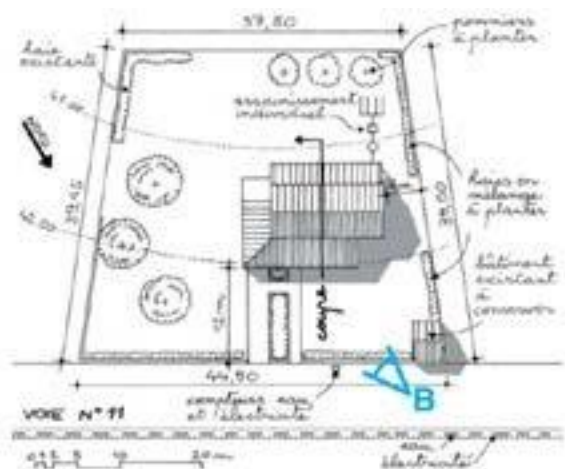
Il doit permettre de localiser précisément votre terrain à l'intérieur de la commune.



www.cadastre.gouv

3 UN PLAN DE MASSE

Il permet de décrire le terrain et d'y situer la construction (vérification des règles d'implantation, de la desserte par les réseaux...)



INDIQUEZ LES INFORMATIONS SUIVANTES :

Pour le terrain :

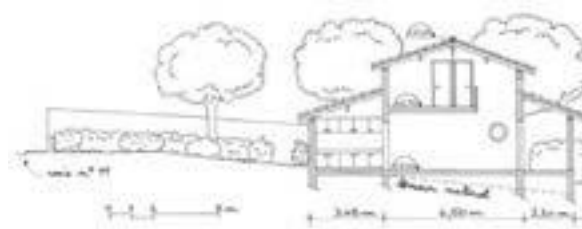
- Son orientation,
- Ses dimensions, les courbes de niveau,
- Les bâtiments existants sur le terrain, à conserver ou à démolir,
- Les plantations, les clôtures,

Pour votre projet de construction :

- Ses distances par rapport aux limites du terrain,
- Les places de stationnement, accès, voirie interne,
- L'emplacement des réseaux : eau, électricité, assainissement,
- En cas d'assainissement individuel, représentez-le sur le terrain.

4 UN PLAN EN COUPE

Il montre le volume de la construction et son adaptation au terrain (en particulier si celui-ci est en pente).



INDIQUEZ LES INFORMATIONS SUIVANTES :

- Le profil et les niveaux du terrain naturel,
- Le profil et les hauteurs de la construction par rapport au terrain naturel,
- Reportez la position de la coupe sur le plan de masse.

5 UN DOCUMENT GRAPHIQUE

Il montre comment le projet sera vu dans le paysage environnant.



Vous pouvez réaliser au choix un croquis à la main, un montage photographique ou une simulation informatique.



6 UN PLAN DES FAÇADES ET DES TOITURES

Le plan des façades permet d'apprécier l'aspect extérieur de la construction et de vérifier les règles de hauteur.



INDIQUEZ LES INFORMATIONS SUIVANTES :

- Les dimensions de la construction (longueur, largeur),
- Les dimensions et positions des ouvertures,
- L'orientation (façade nord, façade ouest, etc.),
- Les couleurs et les matériaux apparents utilisés. *(palettes couleur)

7 UNE NOTICE

Complément du document graphique, la notice permet de justifier vos choix : conception architecturale, adaptation au terrain, respect du paysage environnant.

RÉDIGEZ UN TEXTE DÉCRIVANT VOTRE PROJET :

- Aménagement du terrain,
 - Implantation, organisation, composition et volume de la construction,
 - Traitement de la construction, des clôtures, de la végétation ou des aménagement situés en limite de terrain,
 - Matériaux et couleurs de la construction,
 - Organisation et aménagement des accès.
- Pour zones «u» du P.L.U préciser :
- Superficie d'emprise au sol des constructions projetées.
 - Superficie des espaces libres (dont les espaces verts de pleine terre)

8 DES PHOTOGRAPHIES

Elles montrent le terrain dans le paysage proche et lointain.



Rapportez les points de vues sur le plan de situation et sur le plan masse.

9 UN FORMULAIRE RT 2012

Prise en compte de la réglementation thermique.

Générée via le site internet [RT 2012](#), cette attestation est à compléter par le maître d'ouvrage ou par le maître d'œuvre (si autorisé). La [RE 2020](#) pour les permis délivrés après le 1^{er} janvier 2022.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Contactez le service Urbanisme

Tél. : 04 74 98 03 54 – mail : urbanisme@villars-les-dombes.fr

Permanences : Lundi 14h/17h – Mercredi 8h30/12h-14h/17h – Jeudi 14h/17h